



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA TÉNARÈZE

Services Police Municipale  
Dossier suivi par ASVP  
☎ 05.62.28.48.31  
✉ [asvp@condom.org](mailto:asvp@condom.org)

**Le Maire de CONDOM,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu l'article L 113-2 du Code de la Voirie Routière,

Vu l'article L 411-6 du Code de la Route,

Vu les articles R 610-5, R 644-2 et 644-2-1 du Code Pénal,

Vu l'article L 2125-1 alinéa 1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la demande faite le **25 octobre 2024**, par les **Services Techniques de la Communauté de Communes de la Ténarèze à Condom**.

Considérant que dans l'intérêt de la commodité et de la sécurité publique, il y a lieu d'autoriser l'occupation du domaine public et de réglementer la circulation des véhicules sur la Rue de la Citadelle pour permettre l'élagage des arbres du Bâtiment des Cèdres situé Rue de la Citadelle à Condom .

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Les Services Techniques de la Communauté de Communes de la Ténarèze de Condom sont autorisés à occuper le domaine public :

**CIRCULATION INTERDITE**

Rue de la Citadelle à partir de l'intersection de la Rue Milon

Le mercredi 6 novembre 2024 de 13h30 à 17h30

**ARTICLE 2 :** La signalisation sera mise à disposition par les Services Techniques et mise en place par le pétitionnaire ainsi que l'affichage de l'arrêté.

**ARTICLE 3 :** Sans préjudice de la révocation de l'autorisation, le permissionnaire pourra être poursuivi pour contravention de voirie s'il ne se conforme pas aux prescriptions imposées.

**ARTICLE 4 :**

- Monsieur le Directeur Général des Services
  - Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Condom,
  - Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Condom,
  - Monsieur le Chef de Police Municipale,
  - Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des prescriptions du présent arrêté dont ampliation est transmise au pétitionnaire.

Fait à Condom, le 25 octobre 2024

Le Maire,  
Jean-François ROUSSE

